

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 035-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.56

Déposée le : 02.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stampfli (Bern, PS) (porte-parole)
Kohli (Bern, PBD)
Köpfli (Bern, pvl)
Arn (Muri b. Bern, PLR)
Ammann (Bern, LG)

Cosignataires : 19

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.03.2020

N° d'ACE : 413/2020 du 22 avril 2020
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Permettre l'installation du bar éphémère Peter Flamingo sur la " Einsteinterrasse "

Le Conseil-exécutif est chargé de procéder aux aménagements nécessaires pour qu'un bar éphémère de type « pop-up », de la nature et de la taille du Peter Flamingo, puisse être exploité dès l'été 2020 sur l'Einsteinstrasse, en ville de Berne.

Développement :

Durant les périodes estivales 2017 et 2018, la ville de Berne a lancé le projet-pilote « Peter Flamingo » en collaboration avec des exploitants privés pour animer l'Einsteinterrasse, à la Grosse Schanze et, ainsi, résoudre le problème de sécurité publique (agressions sexuelles, violence, etc.) que présentait ce lieu. La diversité culturelle des activités proposées (concerts, projections en plein-air, sport et gastronomie) et la population variée que les événements organisés ont brassée ont eu un impact positif sur la sécurité : la police cantonale de Berne n'a pratiquement pas répertorié d'interventions à la Grosse Schanze. Le lieu est plus sûr, et les personnes sont suffisamment en confiance pour se promener seules le soir sur cette place.

En octobre 2018, l'Office des immeubles et des constructions (OIC) a néanmoins conclu, en sa qualité de propriétaire foncier, que l'Einsteinterrasse ne pouvait plus se prêter à la poursuite du projet pour des raisons statiques de deux ordres : d'une part, la charge portante ne serait pas suffisante pour l'exploitation de la terrasse ; d'autre part, les canaux de drainage et les dalles du bâtiment seraient endommagés. Ces arguments se fondent soi-disant sur une « étude de faisabilité d'une utilisation secondaire » de Hartenbach & Wenger datant d'octobre 2018. En réalité, cette étude de faisabilité dit : « Les reconversions de l'espace en bar durant les périodes estivales 2017 et 2018 (Peter Flamingo) ont montré que la limitation de la charge utile de 500 kg/m² ne pose fondamentalement aucun problème. [traduction] » Même les dommages que présente le revêtement ont été imputés à tort à Peter Flamingo, comme

en témoigne le procès-verbal de réception de l'Inspection de police de la ville de Berne. Au vu de ce qui précède, l'argumentaire de l'OIC, sur lequel se fonde le refus de renouveler l'autorisation du bar éphémère Peter Flamingo, est incompréhensible.

Par sa présence, le Peter Flamingo contribue à la qualité de vie et à la sécurité de Berne. En outre, il dote la ville d'un périmètre supplémentaire précieux pour l'organisation d'événements et offre à la population de tout le canton un espace non marchand et sûr, ouvert aux personnes de tous âges. En sa qualité de copropriétaire, le canton de Berne a la responsabilité de veiller à la sécurité et à la qualité de vie à la Grosse Schanze. C'est pourquoi le Conseil-exécutif doit réexaminer le rapport rendu par Hartenbach & Wenger, puis laisser l'Einsteinterrasse à la disposition du bar éphémère Peter Flamingo dès l'été 2020.

Motivation de l'urgence : Pour une ouverture du bar éphémère Peter Flamingo à l'été 2020, les conditions nécessaires doivent immédiatement être remplies.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est favorable aux manifestations culturelles et se félicite de leur effet positif sur la qualité de vie et la sécurité. C'est pourquoi l'Office des immeubles et des constructions (OIC) a examiné en détail les possibilités et les risques liés à l'utilisation de l'Einsteinterrasse.

L'utilisation du parc de la Grosse Schanze est régie par une convention (situation au 1^{er} janvier 2017) passée entre la ville de Berne, le canton de Berne, les CFF, la société Grosse Schanze AG et l'Université de Berne. En raison de l'état, de la vétusté et de la capacité de charge limitée de la structure, cette convention exclut explicitement un usage commun accru du périmètre de l'Einsteinterrasse pour des événements. Le fait que l'Institut des sciences exactes se trouve juste en dessous a aussi joué un rôle dans la décision. Celui-ci abrite des appareils très sensibles, notamment pour le département de recherche spatiale, et ne doit pas être perturbé par des vibrations.

Le canton a néanmoins accédé à la demande de la ville et examiné l'extension du périmètre pour l'organisation d'événements. En 2017 et 2018, il a approuvé le projet-pilote « Peter Flamingo ». L'évaluation des deux années, complétée par une expertise externe, a montré qu'une utilisation simple et inconditionnelle de l'Einsteinterrasse, ne présentant aucun risque pour l'université, n'était pas possible sans mesures d'assainissement complexes et coûteuses telles que l'augmentation de la charge admissible. Seuls des travaux de construction importants permettraient de résoudre les problèmes liés aux allers-retours de véhicules et aux vibrations générées, qui entraînent des risques incalculables pour les installations de l'Institut des sciences exactes.

La motion réclame la réalisation de mesures architecturales permettant l'utilisation de l'Einsteinterrasse pour des bars et événements de type « pop-up » comme Peter Flamingo. Selon les estimations des spécialistes, des investissements de plusieurs millions de francs seraient nécessaires pour limiter le risque de dommages matériels, notamment aux équipements ultrasensibles se trouvant juste au-dessous dans les locaux de l'Institut des sciences exactes. Ce dernier devrait déménager ou restreindre fortement ses activités pendant la durée des travaux, ce qui est hors de question en raison de son importance. En effet, cela porterait inutilement atteinte à ses travaux et pourrait, par exemple, l'empêcher de participer à des programmes spatiaux.

Le Conseil-exécutif reconnaît la grande valeur des manifestations temporaires pour la vie sociale en ville et pour la sécurité des lieux. Dans le cas présent, il accorde toutefois une plus grande importance au bon fonctionnement et à la fiabilité des appareils de l'Institut des sciences exactes. Celui-ci jouit d'une excellente réputation bien au-delà des frontières nationales et a donc un impact positif sur l'économie du canton. En outre, la remise en état de l'Einsteinterrasse n'est pas une priorité pour l'instant vu les défis financiers auxquels le canton est confronté.

Le canton assume cependant sa part de responsabilité dans la sécurisation de la Grosse Schanze, puisqu'il a donné son accord de principe pour l'organisation d'événements dans deux autres secteurs (Lebensbrunnen et pelouse). Plusieurs endroits sont également à disposition à proximité immédiate de l'Einsteinterrasse (Falkenplatz, p. ex.).

Pour les raisons précitées, le Conseil-exécutif propose de rejeter la motion.

Destinataire

– Grand Conseil